



Courrier Huisser Sommation de faire

Par alex74100, le 21/09/2016 à 19:57

Bonjour,

J'ai reçu une lettre d'un huissier de dénonciation de PV Constat et Sommation de faire car il y a une fuite d'eau dans l'appartement que je loue qui coule de temps à autre chez le voisin du dessous depuis février 2016.

Il est dit dans ce courrier que toutes les demandes du voisin à mon encontre sont demeurées vaines.

Or ce n'est pas le cas.

Des expertises sont en cours depuis cette date et l'origine de la fuite n'a toujours pas été identifiée.

L'expert est intervenu premièrement dans l'appartement pour ma partie privative des canalisations: 1er rapport qui dit que cela ne provient pas de chez moi.

Pour faire les tests, j'ai fait réparé rapidement tous les défauts pour que l'expert puisse intervenir.

Je transmets l'affaire au syndic pour mandaté un expert pour les parties communes:

Des petits défauts ont été constatés à l'extérieur de mon appartement, vanne d'arrivée d'eau froide générale que j'ai fait aussi réparé rapidement.

2ème rapport de l'expert: toujours pas identifié l'origine de la fuite mais ne proviendrait pas de mon appart.

L'expert recommande de refaire des investigations intrusives cette fois dans les apparts adjacents au mien mais il faut détruire des cloisons dans mon appart.

On en est la actuellement , en attente d'un nouveau rendez-vous.

Que dois-je faire quant à cette lettre de l'huissier car il me somme de faire les réparations avant le 15 octobre 2016 sous peine de poursuites pour rembourser les dommages et intérêts.

Merci d'avance pour votre aide.

Par **Visiteur**, le **22/09/2016** à **00:03**

Bsr,

Je comprends le voisin car à force, cela doit être usant pour ses nerfs.

Rien ne remplace le dialogue, il faut impérativement que votre voisin soit au courant de tous vos soucis, allez le voir pour lui dire où en est l'affaire.

Demandez éventuellement un contre-expert.

Par **chaber**, le **22/09/2016** à **08:05**

bonjour

[citation]J'ai reçu une lettre d'un huissier de dénonciation de PV Constat et Sommation de faire car il y a une fuite d'eau dans l'appartement que je loue qui coule de temps à autre chez le voisin du dessous depuis février 2016. [/citation]transmettez d'urgence à votre assureur.

vous pouvez même en adresser une copie à votre bailleur et au syndic